



Cgv formations en ligne

Par Pimprenelle

Bonjour,

J'ai besoin de vos lumières. Je suis une formation en ligne depuis mai 2021 pour créer mon activité et réussir financièrement dans ce domaine. Avant la formation donc j'explique ma situation, que je suis au chômage et que j'aimerais beaucoup faire cette formation mais je ne suis pas sûre de suivre financièrement car c'est 6000? l'année avec possibilité de payer tous les mois. On m'explique le délai d'1 mois de rétractation si non satisfaite, que généralement au bout de 4 mois on peut commencer à avoir de bons revenus et que si y a un souci pendant la formation, je peux l'arrêter. Convaincu, je signe les conditions générales de vente et commence la formation. Je suis bien la formation étape par étape mais au mois de décembre je n'ai encore aucun revenu et comme je le craignais ne peux plus suivre financièrement. Je leur explique donc, mais ils me disent que je me suis engagé dans la formation pour 12 mois et que je ne peux pas l'arrêter comme ça car ça n'est pas un abonnement. Je cite : "il s'agit d'un engagement d'achat étalé sur plusieurs mois et non un abonnement annulable à tout moment. Vous avez acheté l'accompagnement et le prix est à payer sur plusieurs mois.

C'est comme si vous avez acheté un produit ou un service et le paiement se fait sur plusieurs mois."

J'ai alors à nouveau regardé les CGV mais je ne vois pas cette condition là. Ils envisagent d'envoyer mon dossier en recouvrement car je ne paie plus depuis janvier 2022. Suis-je dans l'erreur? ou eux même sont-ils en tort?

merci pour votre aide

Par osram

Bonjour,

C'est considéré comme un achat avec facilités de paiements..de plus si on considère (à juste titre) que vous avez versé des acomptes, vous êtes totalement engagée de solder.